



ECHE Sélection 2015
Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
E- formulaire de candidature
Appel à propositions EACEA/15/2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2015
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	22/05/2014 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

269555-EPP-1-2015-1-FR-EPPKA3-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* *<u>OJ</u>EU L 347/50 of 20-12-2013*

A.1. Profil de l'établissement

PIC	941417011
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	CFA RÉGIONAL MULTIPROFESSIONNEL
Traduction de cette dénomination en anglais	CERFAL
Acronyme	CERFAL
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2015
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	2 RUE LACAZE
Pays	France
Région	ILE-DE-FRANCE
Code postal	75014
Ville	PARIS
Site Internet	www.cerfal-apprentissage.fr

A.2. Représentant Légal

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin
Prénom	ERIC
Nom de famille	POL
Fonction	DIRECTEUR GENERAL
Courriel	E.POL@CERFAL.FR
Téléphone (code pays inclus)	0140522870
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	2 rue LACAZE
Pays	FR, France
Code postal	75014
Ville	PARIS

A.3. Coordinateur

Civilité	MADEMOISELLE
Genre	Féminin
Prénom	JULIE

Nom de famille	NOGUEZ
Département	75014
Fonction	DÉVELOPPEUR DE L'APPRENTISSAGE
Courriel	J.NOGUEZ@CERFAL.FR
Site internet	www.cerfal-apprentissage.fr
Téléphone (code pays inclus)	0140522870
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	2 rue LACAZE
Pays	FR, France
Code postal	75014
Ville	PARIS

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2013- 2014:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	1541.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	53.0
Administratifs:	50.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	20.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2013-2014)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	89.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays partenaires	19.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2013-2014)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

COOPERATION

Accords valides en 2013/2014 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2013-2014) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

0.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2013/2014 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques. Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Le CERFAL, CFA Régional a placé la mobilité au cœur de son projet d'établissement. Le réseau a créé un groupe de travail "MOBILITE", composé de tous les UFA volontaires, qui se réunit tous les 3 mois pour travailler à la définition d'une politique et d'un programme cohérent de mobilité. Le groupe a doté de moyens la mise en œuvre de ce projet, en affectant un salarié du CERFAL au poste de référent mobilité. Le référent est chargé de développer les projets de mobilité, mutualiser les bonnes pratiques et suivre les projets.

Les UFA du CERFAL organisent deux types de projets de mobilité déployés par le référent mobilité du site: des séjours collectifs et des stages. Les apprentis peuvent être mobilisés pour contribuer à l'organisation de la mobilité.

Avec ERASMUS +, le CERFAL souhaite pouvoir développer la mobilité des apprentis de l'enseignement supérieur.

La communication autour de la mobilité auprès des apprentis se fait principalement via leurs formateurs référents et le site Web.

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Dans le cadre de l'apprentissage, nous délivrons des formations en alternance entre centre de formation et entreprise, l'apprenti a le statut de salarié . Nos projets de mobilité doivent s'adapter à cette spécificité.

Pour le BTS Commerce International, le référentiel de formation prévoit un séjour de mobilité de 4 semaines qui permet la validation du diplôme et donc l'acquisition des 120 ECTS du BTS.

Pour le BTS Assistant Manager, le séjour de mobilité est facultatif dans le référentiel de formation mais le CERFAL favorise la réalisation de stages à l'étranger qui est intégré dans les dossiers professionnels.

Outre ces deux BTS que nous dispensons, les projets de mobilité que nous pouvons développer n'amènent pas à validation d'ECTS.

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Tous les cours des diplômes sont présentés sur les fiches formation qui sont en ligne sur le site du CERFAL:

<http://www.cerfal-apprentissage.fr>

Chacune des trente-neuf unités de formation du CERFAL possède également un site avec un descriptif détaillé de ses formations.

Toutes les formations de BTS sont délivrées en Français à l'exception des cours de langue.

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés. (maximum 1000 caractères)

La stratégie du CERFAL s'inscrit dans une démarche de mutualisation des pratiques entre les UFA et de collaboration pour développer des partenariats. Cette stratégie est mise en oeuvre par le groupe de travail mobilité et suivi par son référent.

Pour rappel, le CERFAL n'a pas à ce jour développé de partenariats avec des établissements du supérieur à l'international lui permettant de réaliser des contrats d'études pour ses sections de BTS. Nous mettons en oeuvre des stages et des séjours.

Aujourd'hui, les stages ou les séjours sont développés librement par chacune des 30 UFA du CERFAL. Ils sont validés par le responsable d'UFA par délégation du directeur général du CERFAL. Leur suivi est réalisé par un référent mobilité dans chaque UFA s'engageant dans cette démarche.

Chaque UFA souscrit une assurance pour les apprentis et les formateurs en mobilité.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en oeuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

En amont de l'entrée en formation:

- Les apprentis du CERFAL sont soumis à une évaluation diagnostique et des tests de positionnement pour évaluer les acquis et définir un programme d'amélioration des compétences linguistiques

Durant la formation:

- Des effectifs de groupe réduits en langue sont mis en place pour permettre aux élèves de mieux progresser en particulier dans l'expression orale, et aux enseignants de répondre aux mieux aux besoins de chacun.

- L'Apprentissage de la langue en autonomie est proposé dans le cadre de laboratoires de langue, applications à télécharger, plateforme à disposition des apprentis, application Tell me More)

- La certifications pour le TOEIC

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Le référent mobilité aide les apprentis dans les démarches administratives de mobilité. Cela se décline sur l' aide assurance, le logement, la demande de subvention, et le suivi pendant et au retour du stage ou du séjour- L'OG peut être amené à contribuer financièrement à ces aides.

Le groupe de travail sur la Mobilité initié par le CERFAL a identifié des axes clefs pour l'accompagnement des entrants qui seraient amenés à intégrer nos cursus avec Erasmus +

- Parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants dans l'UFA (semaine d'intégration)
- Evènements de socialisation pour les nouveaux étudiants
- Désignation d'un tuteur étudiant-pédagogique et entreprise

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.



Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

A ce jour le CERFAL n'a pas réalisé de mobilité entrante. L'obtention de la charte ERASMUS + permettrait de nouer des partenariats à l'étranger et de promouvoir les formations de BTS en alternance, méconnues en dehors des frontières.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.



Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.



En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Pour les BTS Commerce International et Assistant Manager, les séjours de mobilité sont valorisés dans les dossiers professionnels qui sont réalisés à partir de l'expérience acquise en entreprise et présentés en fin de cursus devant un jury.

Avant chaque départ en mobilité l'apprenti avec son formateur référent, définissent ensemble un projet de stage et les moyens de sa mise en oeuvre (recherche stage, logement, transport, mission du stage).

La convention est co-signée par l'apprenti et son référent en UFA et un exemplaire est envoyé au CERFAL.

Si la convention est validée, une demande de subvention est instruite pour soutenir financièrement le projet par le CERFAL.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

Nous n'avons pas conduit d'actions de mobilité à l'attention du personnel ou des formateurs du réseau CERFAL. Avec l'obtention de la charte c'est un axe que le CERFAL souhaite développer avec un focus sur la création de partenariats entreprises à l'étranger et la mutualisation internationale des pratiques des formateurs en alternance.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Aujourd'hui le CERFAL n'a pas réalisé pour ses effectifs de BTS des projets de coopération européenne et internationale avec des établissements.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Le CERFAL, CFA Régional Multiprofessionnel, est un réseau qui regroupe le Campus Montsouris et 38 établissements (Unités de Formation par Apprentissage) sur les 3 académies de Paris, Créteil et Versailles. Avec 3 080 apprentis, il est l'un des tous premiers CFA en effectifs d'Ile-de-France.

Cette association propose 61 formations diplômantes par la voie de l'apprentissage, du DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en l'Alternance) au Master, en passant par le CAP, le BAC PRO, le BTS et la Licence. Le Cerfal offre des parcours de formations complets en alternance et contribue ainsi à l'élévation du niveau de qualification des jeunes.

L'ouverture du programme Erasmus aux CFA constitue une nouvelle opportunité pour les apprentis de bénéficier de dispositifs de mobilité. En effet, le CERFAL place l'ouverture internationale au cœur de son projet d'établissement et souhaite développer des projets de mobilité en faveur des apprentis franciliens. En témoigne, la mobilisation des chefs d'établissements et responsables mobilité des UFA du CFA Cerfal pour participer à un groupe de travail « Mobilité Internationale » qui vise à développer des actions de mobilité. C'est également à l'initiative de ce groupe de travail que le CERFAL sollicite la charte ERASMUS +.

L'adhésion du CERFAL à la charte Erasmus 2014-2020 vise à développer et promouvoir la mobilité des apprentis en formation supérieure de BTS (Brevet de Technicien Supérieur). Au sein de nos effectifs, les apprentis en BTS représentent, 1541 apprentis, soit la moitié des effectifs du CFA.

Le CERFAL souhaite se développer autour de trois axes :

Axe 1 : Renforcer les possibilités pour les apprentis en BTS de réaliser des stages à l'international :

Les formations de BTS en alternance sont reconnues pour leur excellente insertion professionnelle : 78% des apprentis sont en emploi 7 mois après le terme de leur formation (enquête IVA et IPA 2013).

Le CERFAL est convaincu que le maintien de ces taux d'insertion passe par une compréhension accrue des attentes des entreprises et, aujourd'hui, d'une prise en compte du contexte de mondialisation des activités. Parmi les 1541 apprentis en BTS au sein du CFA Cerfal, une centaine réalise déjà des stages professionnels à l'étranger qui sont également subventionnés via le dispositif d'incitation à la mobilité à l'international du Conseil régional d'Ile-de-France. La majorité des départs en stage se fait au sein de la communauté européenne et sont des actions de mobilité individuelles.

Les formations concernées sont le BTS Commerce International et le BTS Assistant Manager dont les référentiels de formation prévoient une action de mobilité internationale de 4 semaines. Ainsi, les actions de mobilités contribuent à l'acquisition de crédits ECTS pour l'obtention du diplôme.

Nous souhaiterions également pouvoir faciliter la réalisation de stage, pour les apprentis des formations de BTS dont le référentiel ne le prévoit pas et ainsi renforcer le contenu de ces formations.

Pour ce faire, nous prévoyons de développer les partenariats avec des entreprises à l'étranger. Le CERFAL est déjà détenteur d'une expertise dans la relation entreprise. En effet, la relation entreprise est l'essence de l'alternance et le CFA peut s'appuyer sur les chargés de relations entreprises des UFA, les postes de développeurs de l'apprentissage et les formateurs référents des sections pour tisser un réseau d'entreprises à l'international.

Axe 2 : Favoriser les séjours collectifs de mobilité

Le CERFAL organise des séjours collectifs à l'étranger. Outre l'ouverture culturelle à l'internationale, cette mobilité permet de découvrir l'expression d'un secteur d'activité à l'étranger.

Différents types de séjours collectifs peuvent être élaborés :

-Séjour collectif linguistique et d'ouverture culturelle à l'internationale.

-Séjour collectif pour découvrir un secteur d'activité dans un pays étranger.

-Séjour collectif d'échange dans le cadre d'un partenariat avec un établissement.

Axe 3 : Développer des partenariats avec des établissements scolaires pour favoriser les échanges d'apprenants et de formateurs.

LES UFA du CFA CERFAL ont déjà pu développer des partenariats/accords avec des établissements à l'international. Le CFA souhaite s'appuyer sur ces partenariats existants avant d'en développer de nouveaux. Les pays ciblés sont les pays anglophones, hispanophones et germanophones qui correspondent aux compétences linguistiques que les apprentis en BTS doivent acquérir durant leur cursus.

Le CERFAL vise également des partenariats avec des établissements: délivrant des diplômes du supérieur ; proposant un cursus en alternance ; d'une durée de deux ans ; dont le référentiel de formation présente des compatibilités avec les BTS proposés. Pour le personnel et les formateurs, des séjours de mobilité permettront de renforcer les échanges sur la pédagogie, la construction de partenariats avec des établissements et la recherche de partenariats entreprise.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

Les CFA n'étaient pas habilités à faire parti du programme pour les apprentis dans le supérieur jusqu'à cette année. Le CERFAL ne faisait donc pas parti du programme.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'impact de notre participation au programme se décline pour chaque priorité:

Priorité 1 - Les dispositifs de soutien à la mobilité sont nombreux mais profitent le plus souvent à un public qualifié et en bonne voie d'insertion. L'ouverture d'Erasmus + au CFA et au BTS qui était sous représenté dans les programmes de mobilité va contribuer à l'élévation du niveau de qualification des publics issus des filières professionnelles. En effet, ouvrir Erasmus + au BTS en apprentissage, c'est permettre aux apprentis d'améliorer leurs compétences linguistiques, d'élargir leur culture générale et favoriser l'insertion des BTS en Licence professionnelle s'ils souhaitent poursuivre leurs études en France ou à l'étranger.

Priorité 2 - L'enseignement dans le cadre des diplômes en alternance a une vocation professionnelle et d'insertion sur le marché du travail. Or aujourd'hui, l'acquisition de compétences internationales est indispensable dans une société mondialisée. Ces compétences sont certes linguistiques mais il est également primordial pour des CFA tel que le CERFAL d'effectuer une veille au-delà des frontières françaises sur les compétences recherchées aujourd'hui par les entreprises à l'international. La possibilité d'effectuer des voyages d'études pour le personnel et les formateurs va dans ce sens. Cette veille pourra conduire des réflexions sur la mise en place ou l'adaptation d'enseignements répondant aux besoins observés. A la pointe, les enseignements seront plus pertinents et les diplômes davantage reconnus par les entreprises.

Priorité 3 - Nous l'avons évoqué ci-dessus, le CERFAL compte améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, mais la mobilité et la coopération internationale auront également un impact sur : l'adhésion des apprentis à leur formation, la collaboration et l'esprit d'équipe des formateurs, l'implication de toutes les parties prenantes du CERFAL autour d'un projet fédérateur.

Priorité 4- Les formations en apprentissage sont fondées sur la pédagogie de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise. Le CFA CERFAL développe et entretient dans le cadre de son activité des relations permanentes avec les entreprises pour aider aux recrutements d'apprenti et accompagner à la transmission des compétences au sein d'entreprises du maître d'apprentissage à l'apprenti. La participation au programme Erasmus + du CFA CERFAL encourage le développement de ces démarches à l'échelle européenne et à l'international.

Priorité 5 – Le CFA a mobilisé un groupe de travail sur la thématique de développement de la mobilité internationale auquel une dizaine d'UFA participent. De plus, un salarié du CERFAL, référent mobilité pour le réseau, accompagne la réalisation du volet ouverture culturelle et international du projet d'établissement. En favorisant la mutualisation et la coordination des pratiques, le CFA souhaite bénéficier d'économies d'échelles et de gain de temps dans l'administration des projets et la réalisation des actions.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: PARIS

Nom: POL ERIC

Date (jj/mm/aaaa): 21/05/2014

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement